



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Aux représentant·e·s des médias

Lausanne, le 7 octobre 2020

CONSÉQUENCES DU CORONAVIRUS SUR LA SANTÉ MENTALE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉVISION DE L'AI : Recommandations pour agir à l'attention des autorités politiques

La Coraasp, association faitière romande d'action en santé psychique, estime que la pandémie de Coronavirus pourrait avoir de lourdes conséquences sur la santé mentale de la population ainsi que sur la mise en œuvre de la révision de l'AI adoptée en juin dernier. Elle tire la sonnette d'alarme et formule des recommandations pour agir à l'attention des autorités politiques fédérales, cantonales et communales. L'objectif est de favoriser la reconnaissance des personnes atteintes dans leur santé psychique et la prise en compte des besoins en matière de santé mentale de l'ensemble de la population.

Craintes

Dans ce contexte où l'incertitude perdure et où la crise économique s'annonce de grande ampleur, la Coraasp craint que **le nombre de personnes affectées dans leur santé mentale augmente de façon considérable**.

Dans le même temps, ce contexte pourrait avoir des **conséquences néfastes sur la mise en œuvre de la révision de l'assurance invalidité (AI)** adoptée par le Parlement fédéral en juin dernier. Alors que le développement continu de l'AI prévoit de favoriser la réinsertion des personnes atteintes dans leur santé psychique sur le premier marché du travail, la Coraasp et ses organisations membres redoutent que les entreprises aient bien d'autres préoccupations que celles de favoriser l'intégration de personnes atteintes dans leur santé psychique. Elle craint aussi que les autorités politiques tendent à vouloir absorber les coûts de la crise en mettant la pression sur les assurances sociales et sur les subventions versées.

Recommandations pour agir

Dans un tel contexte, la Coraasp ne veut pas rester les bras croisés et formule plusieurs recommandations à l'attention des autorités politiques du pays, assorties de propositions concrètes pour agir. Parmi elles, la Coraasp demande que :

- **les prestations de l'AI en faveur des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique soient préservées**, voire renforcées, et prennent en considération l'augmentation possible des besoins ;
- **soit étudiée la possibilité d'introduire sur un plan fédéral « un revenu pour contribution sociale » en faveur des personnes qui, en raison de l'atteinte à leur santé psychique, ne peuvent pas exercer une activité dans le marché ordinaire du travail** et qui mettent à disposition leurs compétences au bénéfice d'engagements bénévoles en faveur de la communauté ;

- **les organisations** fournissant des prestations d'accueil, d'accompagnement et d'activités aux personnes atteintes durablement dans leur santé psychique **ne soient pas mises en péril par des pressions et contraintes budgétaires**, tant sur un plan fédéral que cantonal.
- **le travail entièrement bénévole des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique pour offrir à leurs pairs des prestations soit reconnu**, par exemple par le développement de « bourses du bénévolat » ou encore la promotion d'un label reconnaissant la plus-value de ces engagements pour la communauté.

Ces recommandations visent à renforcer la cohésion sociale, adapter le dispositif d'insertion professionnelle à la réalité d'un marché du travail non équilibré, reconnaître la complémentarité des engagements des professionnel·le·s et des bénévoles, renforcer la prévention, la promotion de la santé mentale et le soutien précoce.

Ces recommandations et propositions concrètes pour agir sont soumises à l'approbation des membres de la Coraasp le 7 octobre à l'occasion de son assemblée générale. Elles seront ensuite adressées aux parlementaires fédéraux romands, aux député·e·s des Grands Conseils de Suisse romande, ainsi qu'aux associations de communes de Suisse romande. Par cette action en marge de la journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre, la Coraasp espère sincèrement sensibiliser les autorités politiques aux besoins des personnes atteintes dans leur santé psychique ainsi qu'aux défis en matière de santé mentale pour l'ensemble de notre population.

La Coraasp se tient à disposition de chacune et chacun pour tout complément d'information et tout conseil pour une mise en œuvre de ses propositions.

Contacts :

- Pierre-Alain Fridez, président, 079 471 28 51 – pierre-alain.fridez@parl.ch
- Florence Nater, directrice, 079 916 50 13 - florence.nater@coraasp.ch
- Stéphanie Romanens-Pythoud, responsable communication, 076 326 37 02 - stephanie.romanens@coraasp.ch

Pour en savoir plus sur la Coraasp et ses engagements

La Coraasp élabore et met en œuvre des projets collectifs favorisant l'intégration sociale, la citoyenneté et la défense des intérêts des personnes atteintes dans leur santé psychique. Ses actions visent également à informer et à sensibiliser la population ainsi qu'à promouvoir la santé mentale au sein de la société. Les actions et les messages de la Coraasp intègrent les savoirs spécifiques et complémentaires des personnes directement concernées par la maladie psychique, des proches et des professionnel·le·s de l'action psychosociale.

Ses engagements en matière de politique sociale

La Coraasp milite activement, afin que les personnes concernées par la maladie psychique puissent exercer pleinement leur citoyenneté, être intégrées socialement et bénéficier d'une bonne qualité de vie. Dans ce but, elle s'investit notamment dans la défense d'une assurance invalidité qui prenne en compte les besoins et réalités des personnes atteintes durablement dans leur santé psychique. Elle s'engage également pour la reconnaissance des compétences des personnes affectées dans leur santé psychique et de la valeur de leur participation à la vie de la communauté.

**Renforcer la cohésion sociale par la consolidation du « filet de protection sociale »
De l'importance de préserver et renforcer l'assurance invalidité**

Intervention de M. Robert Joosten, webmaster Graap F, membre du comité du Graap A

Comme il est mentionné dans le texte de présentation de la recommandation numéro 1, la sécurité financière est un élément important de l'équilibre de la santé psychique des personnes.

J'ai 47 ans et je suis mathématicien de formation. Personnellement, je perçois une rente AI depuis 2002. Celle-ci a été un élément important pour trouver un équilibre ces dernières années. Puisqu'il m'était quasiment impossible de trouver et d'assumer un emploi dans le marché du travail ordinaire, cette rente m'a permis de développer certaines activités associatives qui ont débouché sur un travail rémunéré à temps partiel. J'ai ainsi pu mettre mes compétences à disposition et les utiliser. Je me suis également engagé en politique, d'abord comme simple militant et depuis 6 ans comme élu au législatif de la ville de Lausanne. Je considère ma situation actuelle comme « bonne », car je possède également un deuxième pilier complétant ma rente AI et mon petit salaire, ce qui me permet de vivre correctement.

Cette sécurité financière est capitale pour ma santé psychique. Elle me permet de préserver mon équilibre psychique dans la durée, éviter les rechutes et mettre à disposition mes compétences dans différents engagements et activités. Toutefois, aujourd'hui, de nombreuses personnes atteintes durablement dans leur santé psychique se trouvent dans une situation précaire. Depuis de nombreuses années, les autorités politiques ont tendance à vouloir effectuer des économies et réduire les prestations au sein du « filet de protection sociale ». Nous le remarquons dans les différentes révisions et développements de l'AI. Rien que dans le développement de l'AI accepté cet été, l'introduction du système linéaire de rente AI péjorera une partie des personnes bénéficiaires, et notamment les personnes ayant un taux d'invalidité élevé qui ont besoin de leur rente.

Les associations membres de la Coraasp, et leurs bénéficiaires, craignent que cette tendance aux économies s'accroisse au vu de la situation sanitaire actuelle, qui aura un coût conséquent pour la collectivité. Certes, cette situation est complexe et une grande incertitude règne. De nombreuses personnes sont affectées par cette situation et sont donc fragilisées à différents niveaux, notamment sur un plan psychique (burnout, dépression). Ainsi la Coraasp demande aux autorités politiques de s'engager à ce que le filet de protection sociale soit maintenu et renforcé pour subvenir aux besoins des personnes et aux besoins à venir. Et non pas de réaliser des coupes dans les prestations au détriment des besoins des personnes affectées durablement dans leur santé et au détriment de la cohésion dans notre société.

Adapter le dispositif de réinsertion professionnelle et renforcer la cohésion sociale De l'importance de tenir compte des compétences des personnes et pourquoi pas d'oser reconnaître de nouvelles formes de travail et de revenus

Intervention de Florence Nater, directrice Coraasp

M. Joosten a évoqué l'importance de la sécurité financière pour l'équilibre de la santé psychique. J'aimerais pour ma part compléter en parlant de l'importance, pour la santé psychique de chacun-e d'entre nous, de trouver du sens dans l'activité que l'on fait. Et pourquoi pas d'oser reconnaître de nouvelles formes de travail et de revenus.

En juin de cette année, sur front de pandémie, le Parlement fédéral a accepté le développement continu de l'AI. Une nouvelle révision qui cible de façon spécifique les personnes atteintes dans leur santé psychique, non seulement pour éviter que des jeunes doivent recourir à une rente de l'assurance invalidité mais aussi pour réinsérer les personnes qui sont aujourd'hui au bénéfice d'une rente AI. Des outils intéressants et une intention louable ... mais une perspective qui nous paraît bien peu réaliste, ce d'autant plus aujourd'hui où les entreprises auront bien d'autres soucis que ceux de réinsérer des rentiers de l'AI.

Pourquoi cela ne nous paraît-il que peu réaliste ? Notre expérience nous montre que l'un des obstacles à l'insertion des personnes souffrant de troubles psychiques relève de la nature même du marché du travail. Bien souvent ce ne sont pas les compétences de la personne qui font défaut, mais bien plus le rythme de travail, les exigences de performances et de résultat qui sont incompatibles avec les conséquences d'un trouble psychique. Le marché du travail d'aujourd'hui est déjà très exigeant ; il ne laisse pas beaucoup de place à la vulnérabilité. Avec toutes les conséquences économiques de la crise sanitaire, on peut craindre que le marché du travail ne se durcisse encore plus, excluant de plus en plus de personnes compétentes mais peut-être fragiles ou fragilisées par la vie.

C'est pourquoi nous appelons de nos vœux l'adaptation du dispositif d'insertion professionnelle à cette réalité-là, une adaptation qui doit mieux tenir compte des compétences des personnes affectées dans leur santé psychique. Parce que là aussi il y a un véritable défi. Nous savons bien combien le sens que l'on trouve dans un travail est déterminant pour le bien-être de chacun-e. Cela est d'autant plus valable pour les personnes affectées dans leur santé psychique.

N'est-il pas paradoxal voire inadéquat de vouloir ré-insérer des personnes par exemple dans leur métier de base alors que celui-ci ne fait plus sens pour elle et cela d'autant plus dans un contexte où les pressions risquent de fragiliser encore plus les personnes ?

C'est pourquoi la Coraasp appelle de ses vœux une adaptation du dispositif de réinsertion à cette réalité-là et pourquoi pas à une reconnaissance de nouvelles formes de travail et de revenus. Aujourd'hui en matière de développement durable nous commençons à parler de « revenu de transition écologique » ; ne serait-il pas temps de réfléchir à un « revenu pour contribution sociale » ? Un revenu qui reconnaisse un travail et des compétences qui sont mises à disposition de projets collectifs. Un revenu qui reconnaisse la plus-value d'un engagement au-delà d'une pure rentabilité économique.

Reconnaître la complémentarité des engagements des professionnel-le-s et des bénévoles dans le réseau des organisations membres de la Coraasp

De l'engagement des bénévoles

Intervention de M. Jean-Marc Allaman, président de l'association L'Expérience

Pour illustrer cette recommandation, j'aimerais, avec mon expérience d'ancien souffrant psychique engagé activement et bénévolement dans une association autogérée, partager avec vous l'exemple de l'association L'Expérience.

L'association L'Expérience a été fondée en 1999, à Genève. Elle est membre de la CORAASP depuis 2005.

Actuellement forte d'une douzaine de membres actifs, des souffrants psychiques et des amis, elle comprend également une trentaine de membres de soutien, souvent des professionnels de la santé et du social, des proches ou des pairs.

Par l'autogestion, les membres actifs peuvent tous participer à la gouvernance de l'association.

Le but poursuivi est l'autonomie des souffrants psychiques, par l'usage du droit citoyen d'association, par l'exercice des liens sociaux, ou par l'exercice d'une activité artistique.

Et aussi, la création en 1999 de cette association a déjà constitué en soi une ligne de défense des intérêts et des droits des souffrants psychiques.

Là, chacun amène et partage son expérience de l'autonomie, dans l'entraide entre pairs.

L'existence de cette structure associative implique toute une gamme d'activités, qui sont portées bénévolement par différentes personnes : l'animation, l'administration, le ménage, la représentation, la rédaction d'articles, la création artistique ou sociale.

Le temps passant, ce travail bénévole devient méritoire.

La mise en œuvre de la recommandation 3 de la CORAASP permettrait ainsi une reconnaissance, par exemple financière, peut-être par une bourse d'association, de ces personnes qui, en association, mettent leurs compétences au service de leurs pairs.

Dans la communauté, cet engagement associatif permet de cultiver le lien social et de lutter contre l'isolement. Il contribue à l'équilibre de la santé psychique des membres. Et la militance participe à la déstigmatisation des personnes.

Reconnaître la complémentarité des engagements des professionnel-le-s et des bénévoles dans le réseau des organisations membres de la Coraasp

De l'engagement des professionnels

Intervention de M. Maxime Gilliéron, travailleur social Afaap

Je m'exprime ici en tant que travailleur social représentant l'une des 28 organisations membres de la Coraasp, l'Afaap (Association fribourgeoise Action et Accompagnement Psychiatrique). Dans l'exemple que M. Allaman vient de présenter, il a évoqué l'importance et le bénéfice de l'autogestion et de l'engagement bénévole des personnes souffrant de troubles psychiques. Pour ma part, et au-travers de l'association que je représente aujourd'hui, je vais mettre en perspective la complémentarité entre engagements bénévoles et professionnels et comment se cultive à la Coraasp le partenariat entre personnes concernées par l'expérience d'un trouble psychique, proches et professionnels.

L'AFAAP, tout comme d'autres organisations membres de la Coraasp, est un lieu d'accueil, de rencontre et de contact, qui participe à la structure quotidienne de nombreuses personnes. Cet endroit offre un cadre sécurisant dans lequel ces personnes se sentent accueillies.

Différentes activités, telles que des activités d'expression et de créativité, des groupes de parole et des activités conviviales, permettent aux personnes de garder un rythme dans leur journée et leur semaine. Elles ont donc la possibilité d'être actives et d'éviter l'isolement, de garder un lien en société et de se soutenir entre pairs. En complément à ces activités d'accueil, de créativité et d'échanges, les personnes peuvent également bénéficier d'un accompagnement psychosocial individuel.

Lors du semi-confinement, les membres ont perdu cette structure quotidienne, ce qui a été difficile à gérer pour eux. L'équipe professionnelle, avec le soutien des membres, a pu maintenir certaines prestations par téléphones et via vidéo-conférence. Le lien social avec les membres a donc pu être en partie maintenu, bien que celui-ci se faisait d'une manière différente.

Ce travail associatif est réalisé entre l'équipe d'assistant-e-s sociaux/sociales et les membres sous la forme du partenariat. Les membres s'investissent et s'engagent à différents niveaux de l'association, par exemple dans l'animation d'activités, ce qui crée un sentiment d'appartenance et d'utilité.

Comme je l'ai illustré à travers ces différents exemples, les prestations de ces organisations sont primordiales, d'autant plus que le nombre de personnes fragilisées risque d'augmenter. Elles jouent un rôle essentiel dans leur rétablissement, ainsi que dans le maintien de l'équilibre de leur santé psychique.

Par cette recommandation sur la reconnaissance des engagements bénévoles et professionnels, nous souhaitons sensibiliser sur l'importance de ce travail associatif en santé mentale. Quelle qu'en soit sa forme spécifique. Nous l'avons vu, ce travail est important pour les personnes qui sont directement concernées par l'expérience d'un trouble psychique notamment parce que cela permet de lutter contre l'isolement et ses conséquences sur la santé mentale. Mais ce travail associatif constitue une plus-value pour la société... en limitant les rechutes et les hospitalisations et en mobilisant des compétences de personnes au service de projets communautaires.

C'est pourquoi nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais ce tissu associatif doit être reconnu et soutenu.

Promouvoir la santé psychique – une nécessité renforcée en temps de pandémie

Intervention de Mme Florence Nater, directrice Coraasp

Ce que nous avons partagé jusqu'ici concerne en premier lieu les personnes qui sont aujourd'hui affectées durablement dans leur santé psychique. Ce sont les personnes que nous côtoyons en premier lieu dans nos associations.

Mais notre expérience nous fait craindre aussi une fragilisation plus générale de la santé mentale de la population. Nous pensons aux personnes qui pourraient perdre leur emploi, à celles qui feraient faillite ou encore à celles qui auront été atteintes de plein fouet par le virus, de façon directe (en ayant été malades elles-mêmes) ou indirecte (par exemple avec la perte d'un proche).

C'est pourquoi nous encourageons les autorités politiques à renforcer leur engagement sur les dispositifs de promotion de la santé mentale en particulier pour soutenir l'intervention précoce.

La campagne de promotion de la santé mentale, santépsy.ch, à laquelle la Coraasp a la chance de participer activement nous montre toute l'importance d'oser libérer la parole sur les questions de santé mentale. Je l'ai dit dans ma précédente intervention, notre monde du travail, notre monde économique est orienté vers la performance, le succès. Il y a peu de place pour la vulnérabilité, la fragilité ... et pourtant l'être humain est tout cela à fois. Au lendemain de la pandémie du coronavirus encore plus.

Quelques chiffres sur la santé mentale – avant la pandémie du coronavirus :

- 1 personne sur 2 souffre un jour ou l'autre de troubles psychiques (Wittchen et Jacobi (2005) in OBSAN, rapport 72, 2016);
- entre 32 et 48 % de la population souffre au moins une fois dans sa vie d'une maladie psychique selon une étude de Baer et Cahn en 2009 (PSCH, Rapport de base no 6, La santé psychique au cours de la vie, 2016)
- Taux de suicide légèrement supérieur à la moyenne européenne : 13 pour 100'000 habitants (11 pour 100'000 en moyenne européenne) (RTS, factuel, 24.02.2015); stable depuis 2010 avec des différences cantonales (OBSAN, rapport 72, 2016)
- 40 % des personnes au bénéfice d'une rente AI le sont en raison d'un handicap psychique (OCDE, 2013, Santé mentale et emploi en Suisse)
- Coûts économiques des problèmes de santé mentale : plus de 11 mia de francs par année en Suisse (OBSAN, rapport 72, 2016)

La santé mentale fait partie intégrante de la santé. Elle est un paramètre incontournable du bien-être mais aussi de la prospérité de notre collectivité. Nous ne voulons pas qu'à la pandémie du coronavirus succède une pandémie de dramatique dépression collective.